

Le Journal de Gien, 2 juin 2011

Activités parlementaires

J.-P. Sueur et la justice des mineurs

J.-P. Sueur, sénateur du Loiret, est intervenu au Sénat lors du débat sur le projet de loi relatif à la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et de la justice des mineurs. Il a fortement défendu l'esprit de l'ordonnance de 1945 qui donne priorité à l'éducation. S'adressant au Garde des Sceaux, Michel Mercier, il a notamment dit : « Avec son dispositif de comparution immédiate, de substitution du Parquet au juge des en-

fants, de refus de la spécialisation de la justice, votre projet de loi tourne complètement le dos à l'ordonnance de 1945. L'ordonnance de 1945 n'a pas contre la sanction : la sanction fait partie de l'éducation. Pour autant, elle considère le mineur comme un être en devenir. Le rôle des juges pour enfants est difficile mais indispensable. Vous connaissez, je m'étonne que vous souteniez ce changement de philosophie sur ce sujet majeur ».